



## Comment et Pourquoi devenir notre Partenaire ?

Nous remercions, ici et tout particulièrement, ces **généreux donateurs / partenaires** qui nous aident, depuis maintenant quelques années, à faire **vivre notre section**.  
Vraiment ; - **UN GRAND MERCI !!!**

Nous pouvons cependant faire beaucoup mieux !

Nous avons en effet, dans nos relations privilégiées, de nombreux bécistes et/ou amis du BEC Rugby qui ont des postes clefs :- Directeurs ou Cadres d'Entreprises, Professions Libérales, Artisans, Commerçants, etc., et nous souhaiterions pouvoir compter sur eux (d'ailleurs certains ont même anticipé...).

Pour cette saison comme pour les saisons passées, soyez assurés que tous les dons, même les plus modestes, sont et seront traités avec beaucoup d'attention et de respect.

### **Législation Fiscale :**

#### **Chefs ou Cadres d'Entreprises**

La législation fiscale en vigueur vous y encourage. En effet lorsqu'une entreprise fait un don à une Association à but non lucratif telle que notre section, une réduction d'impôts de 60 % du montant versé (dans la limite de 5 / 1000<sup>ème</sup> du CA réalisé) est accordée.

#### **Professions Libérales, Artisans, Commerçants,... :**

Que vous soyez Médecin, Dentiste, Kiné, Notaire, Avocat,... (en association ou non), vous pouvez aussi en bénéficier dans le cadre de votre activité professionnelle.

### **Contacts :**

M. Alain TERRIER – Tel = 06 87 72 48 79 – Mail = [chantalalainterrier@orange.fr](mailto:chantalalainterrier@orange.fr)

M. Jean-François MAUMONT – Tel = 06 30 43 97 87 – Mail = [jef.maumont@gmail.com](mailto:jef.maumont@gmail.com)

### **Rappel pour les particuliers :**

*Vous pouvez également aider le BEC en cotisant aux Anciens & Amis du Club. Sachez, que là encore, le Trésor Public vous le rendra bien puisqu'une réduction d'impôts de 66 % du montant versé vous sera accordée (article 200 du CGI).*